

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-03

#### La séance se tiendra à huis clos (covid-19)

**AVIS** est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021.

#### Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 en visioconférence, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à **l'installation d'une thermopompe dans la cour avant située au 1270, rue Principale (lot 2 210 659).**

En vertu de l'article 6.5.1 du règlement de zonage 2017-324, l'installation d'une thermopompe n'est pas autorisée dans la cour avant. Cette dernière est uniquement autorisée dans la cour latérale et la cour arrière à une distance de 3,00 mètres et 0,60 mètres respectivement.

---

**À la suite de l'arrêté 2020-074 daté du 2 octobre 2020, pour les municipalités en zone rouge :**

**toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra transmettre sa demande et/ou commentaires par la poste ou la déposer dans la boîte aux lettres située au 467, rue Deslandes**

**ou par courriel : [admin@st-dominique.ca](mailto:admin@st-dominique.ca) au plus tard le 27 mai 2021 afin de se faire entendre et ce, sans aucun déplacement ni rassemblement.**

---

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021.

Christine Massé  
Directrice générale